

Objet : Gagnez le nouvel iPad 3 avec MICEFINDER !

Grand Concours Photos de MICEFINDER !



Envoyez-nous vos plus belles photos de voyage avant le 31 mai 2012 et gagnez peut-être un iPad 3. Un jury de professionnels se réunira le 15 juin 2012 afin d'élire la photo de l'année.

Conditions et extrait du Règlement du Grand Concours Photos de MICEFINDER :

En cochant la case "J'accepte le règlement du concours", vous certifiez avoir lu et accepté toutes les conditions énoncées ci-dessous.

1°) Digital Dealer, société éditrice du site Internet MICEFINDER, SARL domiciliée au 9 rue Emile Allez 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro **RCS 513 381 772**, organise du 31 mars au 31 mai 2012, un concours sans obligation d'achat intitulé « **Grand Concours Photos de MICEFINDER !** ».

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce concours.

2°) Le concours est ouvert à toute personne majeure. Le nombre de photos que chaque participant peut envoyer entre le 31 mars et le 31 mai 2012 est illimité.

3°) Vous êtes l'auteur de toutes les photographies envoyées (pas de limitation du nombre de photographies envoyées par participant) et affirmez sur l'honneur détenir l'intégralité des droits de chaque photo dans le monde entier pour la copie, la diffusion, l'affichage et la modification de chacune d'entre elles.

4°) Pour participer, toutes les photos doivent avoir une résolution minimum de 1600*1200 pixels et être au format .jpeg ou .jpg (max 750 Ko). Elles devront être chargées sur le site Internet de MICEFINDER (www.micefinder.com/grand-concours-photos) ou envoyées par email à l'adresse suivante : contact@micefinder.com.

5°) Vous cédez gratuitement et sans condition à MICEFINDER tous les crédits des photographies envoyées. Vous autorisez ainsi sans restriction la copie, la diffusion, l'affichage, la communication et la modification de vos photographies à condition que votre nom soit cité à côté de celles-ci.

6°) L'affichage, la reproduction et la publication de toutes ou partie de vos photographies n'impliquent pas que vos photographies aient remporté le concours.

7°) En participant au Grand concours photo MICEFINDER, vous acceptez de ne pas engager de poursuites judiciaires contre MICEFINDER et ses partenaires, affiliés, filiales, agences de publicité, agents, etc. ni contre leurs employés, responsables, directeurs et représentants dans le cadre de ledit Concours concernant toute réclamation, perte ou dommage résultant de votre participation à ce Concours ou à toute activité liée à celle-ci et concernant l'acceptation, l'utilisation, la mauvaise utilisation ou la possession du prix (un iPad 3).

8°) La dotation du concours est la suivante :

Un iPad3 16 Go de la marque Apple et d'une valeur nominal de 479€ TTC (prix de vente public conseillé).

Ce lot ne comprend pas le coût d'un abonnement Internet éventuel ni aucun accessoire.

Le lot attribué ne peut en aucun cas faire l'objet d'un échange contre des valeurs en monnaie ou devise ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leurs valeurs pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu-concours concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

La société organisatrice se réserve la possibilité de remplacer le lot par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit lot, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si le prix annoncé ne pouvait être livré par la société organisatrice, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non-fourniture du lot par le partenaire, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés.

9°) Si, pour une quelconque raison, le Concours ne pouvait se dérouler comme prévu à cause d'une infection des ordinateurs de MICEFINDER par un virus, ou encore d'un bug, d'un cheval de Troyes, d'un ver, d'une attaque par déni de service, d'altération, de fraude, d'intervention non-autorisée, de défaut technique ou de toute autre cause échappant au contrôle de MICEFINDER, ayant des conséquences sur la gestion, la sécurité, l'impartialité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, MICEFINDER se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant ne suivant pas à la

lettre les règles énoncées ici et/ou d'annuler, de suspendre ou de modifier les règles du Concours. MICEFINDER conservera alors l'intégralité des droits des photographies envoyées dans le cadre du Concours.

10°) Vous acceptez que toutes vos données personnelles communiquées, et en particulier vos nom et adresse e-mail, puissent être traitées, partagées et utilisées dans le cadre de ce Concours et de toute autre activité liée à MICEFINDER. Ces données pourront aussi être utilisées par MICEFINDER afin de vérifier que vos nom, prénom, fonction, adresse e-mail et numéro de téléphone sont corrects et valider ainsi votre participation au Concours. Les participants ont le droit d'accéder, modifier ou supprimer toutes les informations détenues par MICEFINDER les concernant, en vertu de la loi française « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978.

11°) Concours régit par le droit français et valable du 31 mars 2012 au 31 mai 2012, minuit. Un jury composé de cinq professionnels du tourisme et de la photographie se réunira le 15 juin 2012 afin d'élire la plus belle photo de voyage de l'année 2012. La décision des juges est définitive et non-opposable.

12°) Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours.

Le présent règlement peut être également envoyé par courrier à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès du Service Marketing de MICEFINDER – 9 rue Emile Allez, 75017 PARIS.

Objet : Win the new iPad 3 with MICEFINDER!

MICEFINDER Photo Contest!



Send us your most beautiful travel photos before May 31st, 2012. A jury of professionals will gather on June 31st, 2012 to choose the photo of the year. An iPad3 to be won!

MICEFINDER Photo Contest Rules:

When you tick the box "I accept all the Contest rules", you certify that you have read and accepted all the conditions listed hereafter.

1°) Digital Traveller publisher of the website www.micfinder.com and registered with the Trade and Companies Register of Paris (France) under No. **RCS: 513 381 772**, organizes a photo contest under the name "**MICEFINDER Photo Contest!**". Participation in this game is entirely free and carries no obligation to purchase. These rules define all the legal conditions applicable to the Contest.

2°) Any person of age can participate in the Contest. There is no limitation of number; participants can send as many pictures as they want between March 31st and May 31st.

3°) You are the author of all the photographs sent (you can send as many photos as you wish) and grant an irrevocable, perpetual, worldwide non-exclusive license to reproduce, distribute, display, and create derivative works of each photo.

4°) To participate in the Contest, your photographs are required to have a minimum resolution of 1,200 by 1,600 pixels and have a .jpeg ou .jpg format (max 750 Ko).

Participants will have to upload the pictures on MICEFINDER website (www.micefinder.com) or sent by email: contact@micefinder.com.

5°) You assign all rights to MICEFINDER for free and with no condition for all the photographs sent. You thus let others copy, distribute, modify, and display your photographs but only if they give you credit by adding your name right near each of them.

6°) Display, reproduction, and publication of derivative works do not indicate that you will be selected as the winner of MICEFINDER Photo Contest.

7°) By entering MICEFINDER Photo Contest, you agree to release, discharge, and hold harmless MICEFINDER and its partners, affiliates, subsidiaries, advertising agencies, agents and their employees, officers, directors, and representatives from any claims, losses, and damages arising out of their participation in this Contest or any Contest-related activities and the acceptance and use, misuse, or possession of the prize (an iPad3).

8°) The prize to be won is:

An Apple 16 Go iPad3 of a nominal value of 479€ tax included (recommended retail price in France).

The prize does not include the potential costs of a Web subscription neither any accessory.

That prize can't be exchanged for money or any other compensation.

MICEFINDER reserves the right, whatever the reason, to modify, lengthen, shorten, suspend or cancel that Contest. MICEFINDER can't be liable for that. In such a case the prize may be got into proportion regarding the new duration of the Contest. Participants won't ask for any compensation.

MICEFINDER reserves the right to replace the prize by another one of the same value and will waive any claim from participants regarding that possibility.

However, shouldn't the prize be delivered by MICEFINDER because of a reason out of its control, no financial compensation will be claimed.

9°) If for any reason the Contest is not capable of running as planned, due to infection by computer virus, bugs, worms, Trojan horses, denial of service attacks, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failures, or any other causes beyond the control of MICEFINDER that corrupt or affect the administration, security, fairness, integrity, or proper conduct of this Contest. MICEFINDER reserves the right, at its sole discretion, to disqualify any individual(s) who tamper with the entry process, and/or to cancel, terminate, modify, or suspend the Contest. MICEFINDER will retain all rights in the submitted photographs.

10°) You agree that personal data, especially name and e-mail address, may be processed, shared, and otherwise used for the purposes and within the context of the Contest and any other purposes related to MICEFINDER activities. The data may also be used by MICEFINDER in order to verify your identity, function, e-mail address, and telephone number or to otherwise verify your eligibility to participate in the Contest. Participants have the right to access, review, rectify, or cancel any personal data held by MICEFINDER under French Law n°78-17 dated 6 January 1978.

11°) Photo contest organized under French Law from March 31st, 2012 to May 31st, 2012, midnight. A jury of five tourism and photographic experts will gather on June 15th, 2012 to choose the travel photo of the year 2012. Decisions of the judges are final and binding.

12°) By their participation to the Contest, participants accept without reserve the rules expressed in the document hereby.

Contest rules are registered at the following mailing address:

SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris, France. Contest rules can be consulted in French on their website <http://www.etude-dp.fr> in section "jeux concours" then "Consulter les règlements de jeux-concours".

Contest rules can also be mailed (in French and in English) for free. Send a letter to MICEFINDER Marketing Department – 9 rue Emile Allez 75017 Paris – France.

These legal rules and all issues regarding this Photo Contest are governed by the French laws.